D.D.P.N

Audience nationale auprès du Préfigurateur

Mercredi 3 août, une délégation **Alternative Police CFDT** conduite par Denis JACOB, secrétaire général, a été reçue par monsieur Grégory Hugues FRELY, chef de projet “réorganisation de la Police Nationale”.

En préambule, **Alternative Police CFDT** a rappelé qu’il revendique la création de filières métiers depuis 2015, inscrite dans le cadre de la rédaction du livre blanc de la sécurité en 2019 puis lors du Beauvau de la Sécurité en 2021.

Cependant, une telle réforme ne peut réussir qu’avec l’adhésion des policiers concernés et ne doit se faire au détriment de personne.

Alternative Police CFDT a donc listé l’ensemble des revendications et inquiétudes de nos collègues :

Pour la Police Judiciaire

L’avenir de la Police Judiciaire : quelles prérogatives et quelles missions ?

La réorganisation de la PJ est-elle une restructuration ou une fermeture de services ?

Les arrêtés d’affectation vont-ils être modifiés ?

Le changement d’autorité administrative au lieu de judiciaire ne risque-t-elle pas d’avoir des conséquences sur le secret de l’enquête ?

Quid pour la PJ de Versailles ?

Pour la PAF

Quid de l’avenir des BMR ?

Pour la sécurité publique

Quid de la réorganisation des services et de la mise en adéquation avec le nouveau cycle horaire binaire ?

Pour les RT

La reconnaissance en tant que véritable direction nationale est-elle confirmée ?

Mesures générales

Quel calendrier ? N’y a t’il pas de précipitation dans sa mise en œuvre ?
Quelle possibilité de changement de service ?

Protocole d’accord mars 2022 : Alternative Police CFDT rappelle que le projet DDPN est l’une des contreparties du protocole d’accord et que les organisations syndicales signataires étaient informées.

Du 1er au 8 décembre 2022

Pensez Renouveau syndical !

VOTEZ CFDT Alternative Police

Le Bureau National, 03 Août 2022

D.D.P.N

Audience nationale auprès du Préfigurateur

D.C.P.J.

M. FRELY nous a fait part de son incompréhension quant à la désinformation qui est faite sur l'avenir de la police judiciaire.

Il indique que rien ne sera concret avant le début de l'année 2023 et précise clairement plusieurs points :

- Pas question de remettre en cause l'existence même la PJ.
- Maintien du haut du spectre pour la PJ.
- Conserver la culture PJ.
- Sanctuarisation des missions même si des unités seront redéployées.
- Maintien des services, sous une autre forme, mais sans remettre en cause les prérogatives et les missions.
- Aucune fermeture de service prévue.
- Regroupement de certains services sans dilution des compétences :

La Crim' Orga réunira Stups et règlement de compte Stups, financier, VMA complexe

La Crim' Territoriale traitera les homicides classiques, atteintes aux personnes).

- Revaloriser l'image de la PJ en renforçant sa capacité de traitement des affaires avec 20 000 policiers à horizon 2024 pour une plus grande efficacité avec une meilleure répartition des missions selon les niveaux.

M. FRELY nous informe qu'on ne parle plus de niveaux 1, 2 et 3 mais de services 1, 2 et 3 qui ne sont pas créés pour des types d'infraction mais sur le dimensionnement des services.

Il reconnaît des points d'achoppements pour 5 zones sur 6 quant aux positionnements opérationnels des unités :

- niveau 1 – GAJ-BSU
- niveau 2 et niveau 3 – SIDPJ-SDPJ
- niveau 3 : DCPJ-Offices centraux

Il ajoute néanmoins que la DNPJ qui remplacera la DCPJ conservera ses offices, ses services centraux et maintiendra des antennes sous une autre forme. Reste encore à décider le niveau de rattachement (DZPJ ou SIDPJ).

Les SIDPJ seront composés des unités de la PJ et des SD (sûreté départementale). Ce sont les chefs des SIDPJ qui recevront les instructions des parquets.

Du 1er au 8 décembre 2022

Pensez Renouveau syndical !

VOTEZ CFDT Alternative Police

Le Bureau National, 03 Août 2022

D.D.P.N

Audience nationale auprès du Préfigurateur

D.C.P.J.

Sur la question du secret de l'enquête, il ne comprend pas le problème de l'autorité administrative qui pourrait avoir connaissance d'informations.

Les problèmes qui pourraient se poser concernent les élus, soit une très grande minorité : cette situation a été prise en compte dans l'organisation pour éviter tout écueil.

S'agissant des DDPN, il est envisagé une notation par les DZPN aprés évaluation/ avis du préfet d'une part et de l'autorité judiciaire d'autre part.

M. FRELY précise également que le projet de DDPN n'a pas pour objectif de régler les problèmes de la PJ vieux de 30 ans mais bien de revaloriser la filière et de conserver l'expertise PJ.

A ce titre, il précise que pour une plus grande efficacité, des doctrines PJ sur les différentes thématiques seront élaborées.

Il aborde aussi le fait que le principe de filières existe en Europe et fonctionne très bien.

C'est le cas notamment en Allemagne et en Espagne.

Pour la PJ Versailles :

M. FRELY précise que la réorganisation s'effectuera de la même manière que pour le reste du territoire excepté pour la Préfecture de Police de Paris.

Ainsi, il y aura un SIDPJ 78 (regroupement de la SD78 et de la DRPJ 78), 3 SDPJ ou SIDPJ (regroupement SD et SPJ qui dépendent actuellement de la DRPJ Versailles).

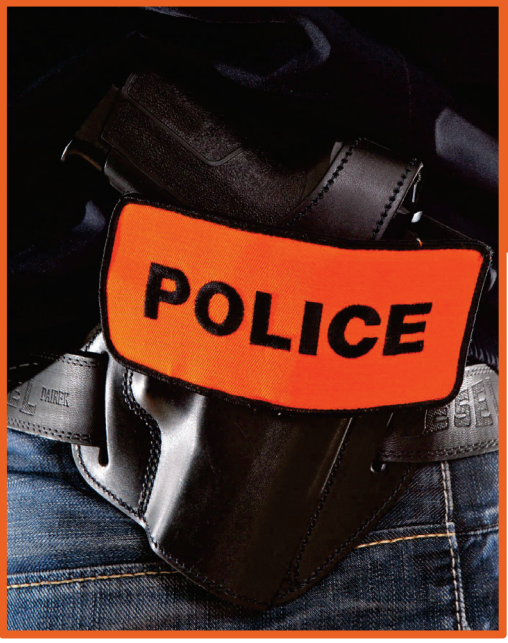

Du 1er au 8 décembre 2022

Pensez Renouveau syndical !

VOTEZ CFDT Alternative Police

Le Bureau National, 03 Août 2022

D.D.P.N

Audience nationale auprès du Préfigurateur

D.C.P.A.F.

M. FRELY nous répond sur la question de l'avenir des BMR en précisant qu'elle est posée depuis longtemps par la DCPAF elle-même et que cela ne date pas du projet DDPN.

Dans le cadre du projet qu'il porte, il nous indique comment sera traité la réorganisation de ces unités :

- Certaines passeront en détachement dans les antennes OLTIM pour les plus petites ou, à défaut, redéployées au sein des SIDPJ.
- Les autres BMR prendront l'appellation d'OLTIM.
- Enfin, certaines BMR pourraient fermer (pas de liste à ce jour).

En cas de point d'achoppement, les services pourront faire remonter de manière objective les raisons qui justifient la non fermeture.

S.P. et R.T.

M. FRELY indique qu'il n'y a pas de sujet particulier pour ces deux filières et confirme la création d'une direction nationale RT.

Alternative Police CFDT rappelle que la création DNRT est sa revendication depuis 2015.

Il ajoute que ce projet de DDPN est une reconnaissance et une valorisation du métier de la Sécurité Publique.

Il précise qu'il n'est pas dans ses prérogatives de mettre en adéquation la réforme DDPN avec la mise en œuvre du nouveau cycle horaire binaire ni de réorganiser les services de police qui relève de la Directrice Centrale de la Sécurité Publique.

Du 1er au 8 décembre 2022

Pensez Renouveau syndical !

VOTEZ CFDT Alternative Police

Le Bureau National, 03 Août 2022

D.D.P.N

Audience nationale auprès du Préfigurateur

Calendrier

M. FRELY explique que le projet de DDPN n'est pas fait dans la précipitation et rappelle la chronologie de ce dossier :

2019 : inscription dans le livre blanc de la sécurité du principe d'un chef unique et de filière métier.

2020 : passage en comité technique ministériel des textes relatifs aux DTPN (outre-mer) prémices aux DDPN en métropole.

Janvier 2021 : mise en place de 3 DDPN en expérimentation.

Janvier 2022 : mise en place de 5 nouvelles DDPN en expérimentation.

Juin à septembre 2022 : élaboration des organigrammes DDPN à tous les niveaux en totale concertation avec tous les acteurs dont les syndicats, en prenant en compte le retour d'expérience des 8 DDPN.

Octobre 2022 : travail RH sur la réaffectation des agents de la sécurité publique et du renseignement territorial qui ne pose pas de difficultés particulières. cela représente environ 80% des effectifs concernés.

Janvier à février 2023 :

- Mise en place des DRHS et gestion RH des affectations des policiers de PJ et PAF.
- Consultation des différentes instances pour validation du projet : la CNIL pour les fichiers, les Collectivités d'outre mer pour les DTPN, le Comité Social d'Administration Ministériel (ex-CTM) pour les textes réglementaires et le Conseil d'Etat pour validation définitive.
- Eté 2023 : mise en œuvre des DDPN

Pour toute restructuration éventuelle de service, M. FRELY rappelle que les textes réglementaires seront mis en œuvre en la matière : indemnité, mutations, changement d'affectation possible au choix de l'agent.

Rien ne sera imposé.

M. FRELY précise que dans ce calendrier sera également traité le chantier numérique pour la mise en place des DDPN dont le sujet LRPPN.

Du 1er au 8 décembre 2022

Pensez Renouveau syndical !

VOTEZ CFDT Alternative Police

Le Bureau National, 03 Août 2022

D.D.P.N

Audience nationale auprès du Préfigurateur

Conclusion

Pour la Police Judiciaire, **Alternative Police CFDT** reste particulièrement attentif sur les prérogatives des différentes unités de Police Judiciaire et attend des précisions utiles pour répondre aux attentes et aux inquiétudes de nos collègues de la PJ.

Alternative Police CFDT remercie M. FRELY pour cet échange constructif très intéressant qui a permis de lever certaines imprécisions et de mieux comprendre l'articulation du projet DDPN au niveau national, zonal et départemental.

Nous le remercions également pour son écoute et la prise en compte des interrogations et des inquiétudes légitimes de nos collègues avec une réelle volonté d'ouverture et de transparence.

Alternative Police CFDT reste cependant vigilant sur le traitement RH de la situation de nos collègues qui pourraient être concernés par des opérations de redéploiement, de restructuration ou de réaffectation.

Alternative Police CFDT demande à être pleinement associé à la gestion RH de cette situation.

*M. FRELY nous remet le communiqué de presse paru en 2022, joint à la suite de ce compte rendu.

POLICE NATIONALE

Protocole d'accord mars 2022 : Alternative Police CFDT rappelle que le projet DDPN est l'une des contreparties du protocole d'accord et que les organisations syndicales signataires étaient informées.

Du 1er au 8 décembre 2022

Pensez Renouveau syndical !

VOTEZ CFDT Alternative Police

Le Bureau National, 03 Août 2022